

TWYDIL EQUINE CLINICS BERNE 2019 :

Dr Briec de Moffarts, Directeur des Recherches et du Développement chez TWYDIL®

INTRODUCTION :

La visite d'achat est sans aucun doute un élément capital pour votre client. Votre responsabilité est d'informer des moyens pouvant être mis en œuvre afin de prendre une décision objective quant à l'achat pour un usage déterminé. N'oubliez jamais votre obligation de résultat en tant que gardien de l'animal durant l'examen : la sécurité avant tout.

Vous intervenez en tant qu'«expert» dans le cadre d'une vente : notez que deux types de vente existent.

**La vente pure et simple** est le transfert de la propriété, immédiat, sans terme ni condition. Elle est «parfaite» dès que les parties ont «convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé». Le vétérinaire n'est pas consulté dans ce cas. Mais la responsabilité du vendeur lui incombe de garantir l'absence de vice caché et de vice rédhibitoire.

**La vente peut être d'ordre conditionnel :**

La vente sous **condition suspensive** vous concerne car cette vente est subordonnée à la réalisation d'une condition telle que la visite d'achat qui devra, bien entendu, être favorable.

Lors d'une vente sous condition **résolutoire**, le contrat s'applique immédiatement comme lors d'une vente pure et simple. La vente est cependant dissoute si la condition mentionnée dans le contrat se réalise. La condition peut être, par exemple, un résultat défavorable lors de la visite d'achat ou la survenue d'un élément nouveau (boiterie, accident,...). La vente sous condition résolutoire n'est que très rarement utilisée dans le cadre du commerce des chevaux.

La **vente à l'essai**: il s'agit d'une forme particulière de vente sous condition suspensive où la condition est la satisfaction de l'acheteur à l'issue de l'essai. Attention aux responsabilités!

Cette vente favorise l'acheteur qui peut essayer le cheval, mais aussi le vétérinaire car il disposera d'informations plus fiables sur le niveau de travail du cheval et l'utilisation éventuelle d'une médication.

Le vendeur donne la garantie de **l'absence de vices cachés** qui sont définis par plusieurs critères devant être réunis. Ils doivent être:

- **Graves**: qui rendent la chose partiellement ou totalement impropre à l'usage prévu ou qui diminuent beaucoup cet usage.
- **Cachés**: non décelable par un acheteur amateur. Difficulté des ventes vers un professionnel
- **Antérieurs à la vente**

*Point sur ventes entre professionnels ou privés*

Les **vices rédhibitoires** répondent à une législation établie :

- L'immobilité
- Les boiteries intermittentes chroniques
- Le tic proprement dit avec ou sans usure des dents
- L'emphysème pulmonaire
- Le cornage chronique
- L'uvéite isolée
- L'anémie infectieuse équine

Dans tous ces cas la vente peut être résiliée dans un délai assez court (10 jours en général)

## VICE CACHÉ ET DOPING :

*Point sur la définition du doping faite par les autorités. Les limites et effets pervers de ce bouclier.*

Plus précisément, un vice peut être caché par l'utilisation d'une molécule active.

Notez que deux types de substances au regard du doping existent :

- les substances interdites (Banned Substances) qui ne peuvent en aucun cas être retrouvées dans les prélèvements du cheval et à aucun moment.
- les substances de médication contrôlée (Controlled Medication Substances) qui elles peuvent être utilisées en médecine équine.

*Point sur le dopage : de la cruauté à la banalisation*

La recherche de certaines de ces substances peut être effectuée à votre demande auprès d'un laboratoire agréé (LCH,...) dans le cadre stricte d'une visite d'achat. Pour des raisons financières et pratiques, il n'est pas possible de rechercher tous les xénobiotiques existants et ce sont les anti-inflammatoires stéroïdiens et non-stéroïdiens qui sont généralement demandés. (GADOT & BONNAIRE, 2000) (BUSSY, 2007). Idéalement, on prélève le sang et l'urine. Le prélèvement doit être aseptique et on prépare alors 2 échantillons qui sont clairement identifiés. L'un d'eux est envoyé réfrigéré au LCH, à Quantilab ou autre, l'autre est conservé par le vétérinaire en vue d'une éventuelle contre-expertise.

C'est donc un outil intéressant, de plus en plus réalisé, surtout chez les chevaux dont le prix d'achat est élevé. Il permet de détecter des substances pouvant masquer des symptômes lors de l'examen et donc interférer avec l'interprétation du praticien.

On peut, par exemple, avoir des doutes lorsque les images radiographiques des membres présentent des anomalies alors que l'examen clinique est bon. Cependant, on doit informer l'acheteur que certaines substances sont indétectables à l'heure actuelle (injections intra articulaires, certains analgésiques et anti-inflammatoires et les anesthésies locales) et que d'autres peuvent être absentes des urines ou du sang du cheval mais avoir quand même une action.

D'autre part, il faut pouvoir faire la distinction avec des «traces» laissées par un traitement antérieur et donc avoir connaissance de toute médication administrée au cours du mois écoulé.

*Point sur les techniques de dosages, précisions, seuils*

En ce qui concerne le vendeur, il faut lui démontrer l'avantage de cette procédure : elle évite les litiges après la conclusion de la vente. La découverte de substances dopantes au cours de l'analyse permet une annulation rapide et facile de la vente.

Notez qu'en plus de cacher certains symptômes lors de la visite d'achat, un cheval ayant reçu une médication risque un contrôle positif lors d'une compétition.

*Point sur les substances utilisées dans le monde du cheval de sport : parfois surprenant !*

## LE POSITIONNEMENT DE TWYDIL

Afin de garantir que l'utilisation de nos produits est sans risque, de nombreuses précautions sont prises par TWYDIL® :

Pré-screening test réalisé sur les lots d'extraits de plantes avant leur achat, analyse par le LCH des 12 contaminants naturels

*60 à 80% des lots refusés, point sur les contaminations.*

Test de chaque lot sur un échantillon représentatif pour les contaminants naturels  
Test de chaque lot sur le sang et l'urine d'un cheval ayant reçu un surdosage du produit,  
analyse séquentielle de pic en GM qui permet de détecter l'ensemble des substances dopantes.  
*Ces précautions sont-elles nécessaires, exemple pratique ?*

Les produits cosmétiques et d'hygiène ne pouvant, pour des raisons techniques, faire l'objet d'une analyse sur le produit fini, le LCH valide chaque lot de production après analyses de l'urine et du sang d'un cheval ayant reçu une application massive du produit.

Pour 3 produits TWYDIL®, un délai officiel de 48h est établi pour les courses européennes, relatif aux molécules suivantes :

Les ginsenosides (TWYDIL MUCOPROTECT)

Les éleuthérosides (TWYDIL HIPACAN+C)

Les harpagosides (TWYDIL ARTRIDIL)

Ces délais sont calculés pour une utilisation normale des produits. Qu'en est-il si un entraîneur utilise 5 sachets de TWYDIL ARTRIDIL pour masquer une boiterie ?

*La position de TWYDIL est-elle claire ?*

Le tableau est planté et les discussions sont ouvertes